



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS

**ARRONDISSEMENT
DE
BRESSUIRE**

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 21 JUIN 2016



PROCES VERBAL N°6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 JUIN 2016
à Thouars - Centre Prométhée
Date de la convocation : 15 JUIN 2016

...-2016-06-21-...

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : 42

Présents : 30

Excusés avec procuration : /

Absents : 12

Votants : 30

Secrétaire de la séance : M. PINEAU Patrice

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. GIRET, BONNEAU, MORICEAU R, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, BLOT, PINEAU, HOUTEKINS et BOUTET - Délégués : Mme ENON, MM. GREGOIRE, SAUVETRE, DECHEREUX, DUGAS, BAPTISTE, MEUNIER, FERJOU, Mmes BABIN, GELEE, MM. MORICEAU Cl, COLLOT, BOULORD, Mme GRANGER, MM. NERBUSSON, CHARRE, COCHARD et Mme ROUX.

Excusés avec procuration : /

Absents : MM. ROCHARD S, DORET, ROCHARD Ch, BIGOT, Mme RENAULT, MM. MILLE, BREMAND, DUHEM, SINTIVE, le représentant de Saint Léger de Montbrun, Mmes RIVEAULT et ARDRIT.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 17 mai 2016.

ORDRE DU JOUR

En préambule à la séance :

Information sur le projet de mise en place d'un transport collectif dans les communes pour la desserte de l'espace aquatique « Les Bassins du Thouet » cet été.

Les membres du bureau valident une tarification sur les bases de **1€ le trajet soit 2 € l'aller-retour.**

I - PÔLE DIRECTION GENERALE

3) - Ressources Financières (RF) :

BC.2016-06-21-RF01 - Pacte financier et fiscal - Attribution d'un fonds de concours aux communes de St-Martin de Sanzay, Massais, St-Martin de Macon et Brion-Prés-Thouet.

BC.2016-06-21-RF02 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers de St-Varent.

BC.2016-06-21-RF03 - Locaux de Pôle Emploi - Avenant au bail d'occupation précaire.

5) - Développement Economique, agricole et touristique (DE) :

BC.2016-06-21-DE01 - Révision de la politique tarifaire du centre d'hébergement le Chatelier.

II - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES (AC)

BC.2016-06-21-AC01 - Tarification des inscriptions pour la rentrée de septembre 2016.

BC.2016-06-21-AC02 - CRI - Interventions du conservatoire dans le cadre de la mise en place des nouveaux emplois du temps scolaires.

III - PÔLE SPORTS - EDUCATION ET JEUNESSE

1) - Sports (S) :

BC.2016-06-21-S01 - Espace aquatique « Les Bassins du Thouet » - Tarification pour l'accès à l'équipement.

IV - PÔLE ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

2) - Conservation du Patrimoine et de la biodiversité (CP) :

BC.2016-06-21-CP01 - CIGT - Partenariat avec le Centre Régional d'Etudes et de Documentations Economiques et Sociales (CREDES) pour la mise en place de la carte CEZAM 2017.

BC.2016-06-21-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - PACTE FINANCIER ET FISCAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE SAINT-MARTIN DE SANZAY, MASSAIS, SAINT-MARTIN-DE-MACON ET BRION-PRES-THOUET.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2009 organisant le dispositif de solidarité financière en direction des communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 mars 2016 actualisant ce dispositif ;

Vu les demandes d'aide financière des communes de Saint-Martin de Sanzay, Massais, Saint-Martin-de-Mâcon et Brion-Près-Thouet ;

CONSIDERANT que le reliquat du fonds de concours pour l'année 2016 pour les communes de Saint-Martin de Mâcon pourra être reporté sur l'année 2017 sous réserve de maintien du dispositif ;

CONSIDERANT que le fonds de concours 2015 attribué à la commune de Saint-Martin de Sanzay a été attribué pour la même opération ;

Après instruction du dossier par les services communautaires, il est proposé au Bureau Communautaire de valider l'attribution du fonds de concours comme présenté ci-dessous :

Commune	ST-MARTIN DE SANZAY	MASSAIS	ST-MARTIN-DE-MACON	BRION-PRES-THOUET
Projet	Restructuration de la salle des fêtes	Installation photovoltaïque salle motricité école maternelle	Réfection voirie rue de la Langroie	Rénovation du foyer rural
Montant HT éligible de l'opération	1 055 508,78	36 050,00	11 067,80	85 333,23
Participation communale avant fonds de concours	632 728,78	23 610,00	11 067,80	25 901,23
Montant de l'enveloppe annuelle allouée	11 991,43	7 054,48	4 068,52	9 338,56
Reliquat 2015	-	-	3 593,36	2 799,82
Montant du fonds de concours 2016 attribué pour le projet	11 991,43	7 054,48	1 940,54	9 338,56
Montant du fonds de concours 2015 attribué pour le projet	13 984,64	-	-	-
Reliquat à reporter sur 2017	-	-	2 127,98	-
Taux de participation de la CCT/coût global du projet	2,46 %	19,57 %	50,00 %	14,22 %

Il est proposé au Bureau Communautaire de :

- valider l'attribution de fonds de concours dans le cadre du dispositif de solidarité aux communes de Saint-Martin de Sanzay, Massais, Saint-Martin-de-Mâcon et Brion-Près-Thouet pour l'année 2016 tel que précisé ci-dessus,
- autoriser le Président ou Vice-président délégué à accomplir les démarches nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-06-21-RF02 - RESSOURCES FINANCIERES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE SAINT-VARENT.

Vu la demande de subvention de la division des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Saint-Varent pour l'organisation du Rassemblement Technique Départemental des Jeunes Sapeurs-Pompiers des Deux-Sèvres,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'accorder une subvention de 500 € à la division des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Saint-Varent pour l'organisation en 2016 du Rassemblement Technique Départemental des Jeunes Sapeurs-Pompiers des Deux-Sèvres.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-06-21-RF03 - RESSOURCES FINANCIERES - LOCAUX DE POLE EMPLOI - AVENANT AU BAIL D'OCCUPATION PRECAIRE.

La convention d'occupation précaire qui nous lie à Pôle Emploi pour la location de locaux situés au 5 rue Anne Desrays à Thouars arrive à son terme le 30 juin prochain.

Leur projet de construction ayant pris du retard, il convient de passer un avenant à cette convention afin de prolonger la durée jusqu'au 30 juin 2017.

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de passer un avenant à la convention d'occupation précaire avec Pôle Emploi,
- d'autoriser le Président ou Vice-président délégué à accomplir les démarches nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-06-21-DE01 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE - REVISION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DU CENTRE D'HEBERGEMENT LE CHATELIER.

Afin de parvenir aux objectifs financiers et d'être au plus près du coût réel de chaque nuitée, il est proposé de réviser la politique tarifaire du Châtelier.

Elle prend appui sur 4 critères fondamentaux à observer :

1. la tarification antérieure,
2. la tarification concurrentielle (évaluation tarifaire des établissements analogues par rapport aux atouts et faiblesses du Châtelier),
3. l'analyse des coûts et des charges de l'établissement à équilibrer (moins le subventionnement voté),
4. la solvabilité de la clientèle (individuelle + grands comptes + intermédiaires) par rapport à un positionnement prédéfini.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver les tarifs tels que présentés ci-dessous.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

Tarifs 2016 TTC - Le Châtelier

PENSION COMPLETE	
groupe enfants / scolaires / ACM	39 €
adultes / associations	46 €
séminaires	60 €
DEMI-PENSION	
groupe enfants / scolaires / ACM	32 €
adultes / associations	38 €
séminaires	49 €
NUIT + PDJ	
groupe enfants / scolaires / ACM	18 €
adultes / associations	28 €
séminaires	35 €
GESTION LIBRE	
SALLES (Hors vacances scolaires toutes zones) week-end et ponts uniquement	
Gestion libre des salles sur un week-end (2 jours) : mise à disposition tout le week-end salles uniquement (salles de restauration + salles détente + salles d'activité avec vidéoprojecteur)	1 000 €
Nuit sans petit déjeuner (- moins de 10 personnes) dans le cadre de la gestion libre des salles exclusivement.	15 €
SALLES ET HEBERGEMENTS (Hors vacances scolaires toutes zones) week-end et ponts uniquement	
Gestion libre des salles et hébergement (1 nuit + 2 jours)	1 500 €
Ménage s'il est à refaire	300 €
Forfait ménage	450 €
Location de draps	7 €/nuit/personne
Journée supplémentaire	600 €
Caution	750 €

LOCATION SALLE D'ACTIVITE n° 2 ET OU 3 EQUIPEE MULTIMEDIA	
Location salle 2 (24 personnes) - Demi-journée	50 €
Location salle 2 et 3 (24 personnes) - Demi-journée	90 €
Location salle 2 (24 personnes) - Journée entière	90 €
Location salle 2 et 3 (24 personnes) - Journée entière	180 €
SUPPLEMENTS	
Repas traiteur	Entre 16,50 € et 23 €
Repas supplémentaire dîner ou déjeuner en formule pique nique	10,50 €
Supplément chambre individuelle (groupe d'enfants uniquement)	7 €
Machine à laver + sèche linge + poudre 1 dose	7,50 €
Photocopies	A4 Noir et blanc : 0,3€ A3 Noir et blanc 0,6€

- NB :
- pour les groupes + de 50 personnes, 1 gratuité est appliquée en long séjour (4 nuits +)
 - les prix s'entendent hors taxe de séjour (0,60 €/nuit/personne de + de 18 ans)
 - suppléments possibles

BC.2016-06-21-AC01 - AFFAIRES CULTURELLES - CRI - TARIFICATION DES INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2016.

Code Nomenclature FAST : 8.9

Dans le cadre de la nouvelle tarification liée à la rentrée 2016/2017 et compte tenu de la baisse de 50 % de la subvention du Conseil Départemental, il est proposé une augmentation de 2 % arrondis des tarifs du Conservatoire de Musique et de Danse, similaire à celle de l'an dernier, ainsi que l'adoption de frais de scolarité pour un montant forfaitaire de 10,00 € par élève. Si l'élève s'inscrit en danse **et** en musique, une double inscription est nécessaire.

TARIFS MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2016 /2017

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 1 - USAGERS DU SERVICE				TARIF 2 - AUTRES USAGERS			
	- RESIDANT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE - NON RESIDANT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE MAIS POUVANT JUSTIFIER D'UNE ATTACHE PROFESSIONNELLE OU SCOLAIRE SUR CELUI-CI AU MOMENT DE L'INSCRIPTION				NE REpondant PAS AUX CRITERES DU TARIF 1			
	Enfants Moins de 18 ans révolus le jour de l'inscription	Eveil	Adultes	Atelier musique collectif seul	Enfants Moins de 18 ans révolus le jour de l'inscription	Eveil	Adultes	Atelier musique collectif seul
< ou = 350 €	23,00 €	17,50 €	46,50 €	12,00 €	50,00 €	25,00 €	124,00 €	19,00 €
351 à 470 €	52,00 €	26,50 €	80,50 €	21,00 €	112,00 €	44,00 €	198,50 €	29,00 €
471 à 880 €	86,00 €	42,00 €	115,50 €	29,00 €	161,00 €	74,50 €	273,00 €	38,00 €
881 à 1800 €	109,00 €	53,00 €	178,50 €	35,00 €	186,00 €	99,50 €	347,50 €	50,00 €
> à 1801 €	132,00 €	62,00 €	207,00 €	40,50 €	211,00 €	112,00 €	372,00 €	62,00 €

En cas d'inscription à deux cours d'instrument, une majoration de 50 % sera appliquée.

En cas d'inscription à trois cours d'instrument, une majoration de 100 % sera appliquée.

+ FRAIS DE SCOLARITE : 10,00 €/ELEVE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

TARIFS DANSE - ANNEE SCOLAIRE 2016 /2017

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 1 - USAGERS DU SERVICE			TARIF 2 - AUTRES USAGERS NE REpondant PAS AUX CRITERES DU TARIF 1		
	- RESIDANT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE - NON RESIDANT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE MAIS POUVANT JUSTIFIER D'UNE ATTACHE PROFESSIONNELLE OU SCOLAIRE SUR CELUI-CI AU MOMENT DE L'INSCRIPTION					
	Enfants Moins de 18 ans révolus le jour de l'inscription	Eveil	Adultes	Enfants Moins de 18 ans révolus le jour de l'inscription	Eveil	Adultes
< ou = 350 €	23,00 €	17,50 €	27,50 €	50,00 €	25,00 €	74,50 €
351 à 470 €	52,00 €	26,50 €	62,00 €	112,00 €	44,00 €	153,00 €
471 à 880 €	86,00 €	42,00 €	103,50 €	161,00 €	74,50 €	245,00 €
881 à 1800 €	109,00 €	53,00 €	131,00 €	186,00 €	99,50 €	254,50 €
> à 1801 €	132,00 €	62,00 €	158,00 €	211,00 €	112,00 €	284,00 €

En cas d'inscription à deux cours de danse hors obligation de cursus, une majoration de 50 % sera appliquée.

En cas d'inscription à trois cours de danse hors obligation de cursus, une majoration de 100 % sera appliquée.

+ FRAIS DE SCOLARITE : 10,00 €/ELEVE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

LOCATIONS D'INSTRUMENTS PAR TRIMESTRE - ANNEE SCOLAIRE 2016 /2017

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 1 - USAGERS DU SERVICE		TARIF 2 - AUTRES USAGERS NE REpondant PAS AUX CRITERES DU TARIF 1	
	- RESIDANT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE - NON RESIDANT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE MAIS POUVANT JUSTIFIER D'UNE ATTACHE PROFESSIONNELLE OU SCOLAIRE SUR CELUI-CI AU MOMENT DE L'INSCRIPTION			
	Enfants Moins de 18 ans révolus le jour de l'inscription	Eveil	Enfants Moins de 18 ans révolus le jour de l'inscription	Eveil
< ou = 350 €	6,00 €	12,00 €	13,00 €	38,00 €
351 à 470 €	12,00 €	23,00 €	25,00 €	50,00 €
471 à 880 €	35,00 €	46,50 €	50,00 €	87,00 €
881 à 1800 €	46,50 €	58,00 €	62,00 €	99,50 €
> à 1801 €	58,00 €	69,50 €	74,50 €	112,00 €

Mode de calcul du Quotient familial : il sera demandé une attestation de la Caisse d'Allocations Familiales.

Sans ce document, le montant de l'inscription sera établi selon le même mode de calcul CAF, à partir du montant des revenus et de la situation familiale.

TARIFS DIVERS

Convention Communauté de Communes du Thouarsais / Musique amateurs : 7,00 €*

*Les droits correspondants sont à régler pour chaque membre de la formation concernée (tarif annuel)

TARIF SPÉCIFIQUE MUSIQUE/DANSE :

➤ **Tranche 1 :** personnes handicapées, demandeurs d'asile, bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emplois, si quotient familial correspondant aux tranches 1 ou 2

➤ **Tranche 3 :** enfants relevant de familles d'accueil, lorsqu'il est impossible d'obtenir le justificatif de revenus ou de quotient familial des parents. Il est rappelé que le Conseil Général assume les frais d'inscription pour ces familles

N.B. : à défaut de justification du quotient familial, pour le 30/10/2016 le tarif applicable est celui de la tranche 5 (quotient supérieur à 1 801 €)

Abattements :

- 1^{ère} inscription :100 % du 1^{er} tarif le plus élevé
 - 2^{ème} inscription :75 % du 2^{ème} tarif
 - 3^{ème} inscription :50 % du 3^{ème} tarif
 - 4^{ème} inscription :25 % du 4^{ème} tarif
- } arrondi au 10^{ème} d'euro supérieur

Il ne peut y avoir qu'un abattement par personne (pas de cumul si pratique de la musique et de la danse par un même élève).

Le conservatoire est fermé pendant les congés scolaires

Les droits d'inscriptions pourront être perçus dès le mois de septembre.

Une inscription à l'essai est possible. Elle donne droit à deux cours préalables à l'inscription définitive.

La cotisation est due pour l'année sauf cas particuliers de maladie ou de déménagement. Le remboursement s'effectuera au prorata des 3 trimestres (1^{er} trimestre octobre à décembre, 2^{ème} trimestre de janvier à mars, 3^{ème} trimestre d'avril à juin) commencés et sur présentation d'un justificatif.

Le paiement de la cotisation annuelle peut être réglé sur demande en deux versements.

Tout trimestre commencé entraînera le paiement de l'inscription et le cas échéant de la location d'instrument pour le trimestre entier.

Le commencement d'une activité musicale en cours d'année induit le paiement de l'inscription et du temps restant à courir jusqu'au terme de ladite année.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la tarification des inscriptions du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal pour la rentrée de septembre 2016 et les modalités de fonctionnement et de paiement quant à l'exercice de cette activité,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-06-21-AC02 - AFFAIRES CULTURELLES - CRI - INTERVENTIONS DU CONSERVATOIRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX EMPLOIS DU TEMPS SCOLAIRES.

Code nomenclature FAST : 8.9

Suite à la réforme des temps scolaires, le Conservatoire est amené à intervenir sur le temps périscolaire à la demande de certaines communes.

Ces interventions consistent à proposer des séances du type « jeux musicaux , contes musicaux, ateliers instrumentaux ». Ces prestations ne s'assimilent pas aux interventions en milieu scolaire, intégrées au temps scolaire et ne les remplacent donc en aucun cas.

Les modalités pédagogiques d'interventions ont été fixées par l'équipe enseignante du Conservatoire en accord avec les communes demandeuses.

La convention fixant le montant forfaitaire de facturation pour chaque commune à raison de 32 € de l'heure du 26 septembre 2013 n'a jamais été revalorisée.

Il est proposé au Bureau Communautaire d'établir un nouveau coût forfaitaire à hauteur de 34 € de l'heure à partir du 1^{er} septembre 2016.

Les heures concernées seront payées en heures complémentaires aux agents.

A ce coût s'ajoutera éventuellement les frais de déplacement depuis la résidence administrative de l'agent (Thouars), calculés sur la base du barème administratif.

Une convention, dont le document type est joint en annexe, sera établie avec chaque commune concernée.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider ces dispositions,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

Monsieur Giret informe que les membres du Bureau que la Communauté de Communes du Thouarsais est titulaire dans sa catégorie du titre des Rubans du Patrimoine, pour la réhabilitation de l'Hotel Tyndo. Un titre sera remis à Paris au mois d'octobre, dans l'attente une communication locale sera faite.

BC.2016-06-21-S01 - ESPACE AQUATIQUE « LES BASSINS DU THOUET » - TARIFICATION POUR L'ACCÈS À L'ÉQUIPEMENT.

L'équipement aquatique «Les Bassins du Thouet» va ouvrir ses portes au mois de juillet prochain. Cet équipement est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de type X 3^{ème} catégorie. Sa Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) est de 700 personnes. L'équipement est construit sur 3 niveaux pour une surface totale de 3 951 m² avec un sous-sol de 290 m², un rez-de-jardin (zone bassins) de 2 866 m² et un rez-de-chaussée (zone accueil) de 795 m².

L'établissement va comptabiliser en moyenne 115 000 entrées chaque année et pendant les belles journées de la période estivale plus de 1 000 entrées par jour sont attendues.

De nombreuses activités ou autres prestations (voir grille tarifaire ci-dessous) seront proposées au sein de ce nouvel équipement.

Le Comité de Pilotage (élus et techniciens) chargé du suivi de cette opération de construction de ce nouvel espace aquatique a validé dans le cadre de ses réunions de travail la grille de tarification proposée ci-dessous. Il convient de noter que les tarifs d'accès à l'équipement seront majorés en période estivale au regard des prestations supplémentaires prévues dans les espaces extérieurs (pentagliss, splashpad...) et qui fonctionneront du 1er mai au 30 septembre chaque année.

De plus, il convient de préciser que les entrées piscines et autres activités mises en place au sein des bassins ne sont pas assujetties à la TVA. Seules sont concernées par un assujettissement à la TVA au taux de 20 % les activités liées aux remises en forme sèche et humide. Les forfaits faisant état des prestations non assujetties et assujetties seront proratisés en fonction de leur assujettissement.

Les tarifs d'accès à l'espace aquatique se définissent comme suit :

**TARIFICATION POUR L'ESPACE AQUATIQUE "LES BASSINS DU THOUET"
VALABLE JUSQU'AU 30 AVRIL 2017**

* Adulte : + de 16 ans

** Enfant : de 3 à 16 ans

(1) justificatif obligatoire

	<i>du 1er octobre au 30 avril</i>	<i>du 1er mai au 30 septembre</i>
CONTRÔLE ACCES (ABONNEMENT)		
1 bracelet	5,00 €	5,00 €
ACCES BASSINS		
1 entrée adulte *	4,50 €	5,20 €
5 entrées adulte *	21,50 €	24,70 €
10 entrées adulte *	40,50 €	47,00 €
1 entrée enfant **	4,00 €	4,70 €
5 entrées enfant**	19,00 €	22,30 €
10 entrées enfant **	36,00 €	42,00 €
enfant moins de 3 ans	gratuit	gratuit
1 entrée demandeurs d'emploi, étudiants (1)	3,50 €	3,60 €
1 entrée centre de loisirs	2,50 €	3,00 €
carte horaire 25 h	75,00 €	87,00 €
carte horaire 50 h	140,00 €	162,00 €
<i>du 1^{er} janvier au 31 décembre</i>		
SEANCES ANIMATIONS		
1 séance	8,00 €	
10 séances	72,00 €	
APPRENTISSAGE - PERFECTIONNEMENT		
1 séance	8,00 €	
10 séances (balisage de 6 semaines)	70,00 €	
JARDIN AQUATIQUE / BEBES NAGEURS		
1 séance	6,00 €	
10 séances	55,00 €	
UTILISATION HORAIRE - BASSIN		
2 lignes d'eau	40,00 €	
bassin complet	80,00 €	
UTILISATION HORAIRE COLLEGES ET LYCEES		
bassin complet	40,00 €	
FORMULE ANNIVERSAIRE		
Par personne	10,00 €	
BASSINS ET REMISE EN FORME HUMIDE		
	HT	TTC
1 séance	6,33 €	7,00 €
10 séances	57,00 €	63,00 €
REMISE EN FORME SECHE (FITNESS / CARDIO)		
	HT	TTC
1 séance	4,58 €	5,50 €
10 séances	41,25 €	49,50 €
abonnement mensuel	38,50 €	46,20 €
abonnement trimestriel	100,83 €	121,00 €
abonnement annuel	275,00 €	330,00 €
REMISE EN FORME HUMIDE (SAUNA / HAMMAM / DOUCHES EMOTIONNELLES)		
	HT	TTC
1 entrée	5,00 €	6,00 €
10 entrées	45,00 €	54,00 €
REMISE EN FORME (SECHE ET HUMIDE)		
	HT	TTC
1 séance	6,42 €	7,70 €
10 séances	57,75 €	69,30 €
abonnement mensuel	55,00 €	66,00 €
abonnement trimestriel	128,33 €	154,00 €
abonnement annuel	320,83 €	385,00 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la grille de tarification pour l'accès à l'espace aquatique "les Bassins du Thouet" valable jusqu'au 30 avril 2017
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-06-21-CP01 - CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DE LA BIODIVERSITE - CIGT - PARTENARIAT AVEC LE CENTRE RÉGIONAL D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (CREDES) POUR LA MISE EN PLACE DE LA CARTE CEZAM 2017.

Depuis 2006, le Centre d'interprétation géologique du Thouarsais profite de l'insertion gratuite d'un encart publicitaire (5 lignes + logotype) dans le catalogue régional du Centre Régional d'Études et de Documentations Économiques et Sociales (CREDES), association type loi de 1901 qui regroupe des comités d'entreprise et amicales de personnels de la région Poitou-Charentes. Outre la diffusion du catalogue dès la fin de l'année 2016, le CREDES prévoit une insertion gratuite de l'encart sur les sites carte-cezam.fr et credes.asso.fr. En contrepartie, chaque salarié qui adhère au CREDES bénéficie d'une réduction de 40 % sur le droit d'entrée (tarif adulte) pour le centre d'interprétation moyennant présentation de la carte CEZAM.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- de renouveler, en 2017, la participation du Centre d'interprétation géologique du Thouarsais à l'opération carte CEZAM. Compte tenu du format de cette carte, seule la réduction s'appliquant aux visiteurs ne résidant pas sur le territoire sera indiquée (2,50 € au lieu de 4,00 €) ;
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président délégué pour signer la convention de partenariat avec le CREDES (voir document annexe).

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.